



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 38

Mercredi 19 octobre 2022

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).

Emplacement: parcelle N° 786, au lieu-dit «rue de Mévilier 14», 2738 Court

Projet: installation d'un nouveau poêle à bois (en complément du chauffage existant) avec canal de fumée en façade

Chauffage: inchangé; ajout d'un poêle à bois

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone d'affectation: H2a

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 18 novembre 2022 inclusivement** auprès de l'administration municipale de Court.

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Valle 19, 2738 Court).
Court, le 19 octobre 2022

Municipalité de Court, administration municipale

peut être formé contre un acte législatif communal auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Conformément à l'article 67 du Règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée sera déposé publiquement au Secrétariat municipal durant 30 jours, soit du 21 novembre au 20 décembre 2022.

Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu par écrit, auprès du Conseil municipal pendant ledit dépôt.

Grandval, le 12 octobre 2022

Le Conseil municipal

150 ans de l'école de Grandval

En 2023, l'école de Grandval fêtera ses 150 ans et le Conseil municipal souhaite organiser une manifestation à cette occasion.

Pour ce faire, il a besoin de votre aide.

En effet, il recherche quelques personnes intéressées à constituer un comité d'organisation pour la mise en place de cette manifestation.

Vous êtes intéressé par ce projet, vous avez des idées et vous souhaitez vous investir pour votre village? N'hésitez pas à nous faire part de votre intérêt par mail à secretariat@grandval.ch.

Grandval, le 19 octobre 2022

Le Conseil municipal



Belprahon

Avis de construction

Requérant: Bureau technique Ledermann Sàrl, Yvan Ledermann, Rue Neuve 17, 2740 Moutier

Auteur du projet: Idem requérant

Propriétaires fonciers: M. Pierre von Niederhäusern, Rue de l'Eglise 30, 1262 Eysins et Mme Sylvie Perreten, Chemin Warnery 15b, 1162 St-Prex

Projet: Démolition de la maison existante et construction d'une villa individuelle avec piscine, pompe à chaleur et panneaux photovoltaïques en toiture.

Emplacement: parcelle N° 490, Chemin du Prailat 5, 2744 Belprahon

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés.

Zone: H2

Dérogations: art. 16, al. 3 RC (petite distance à la limite piscine) art. 28, al. 2 RC (hauteur du mur de la piscine)

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 18 novembre 2022 inclusivement**, auprès du secrétariat communal. Les oppositions ou réserves de droit, dûment motivées et déposées par écrit, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Belprahon, le 19 octobre 2022

Le Conseil communal



Court

Avis de construction

Requérant: David Loetscher, rue de Mévilier 14, 2738 Court

Propriétaires: Malorie et David Loetscher, rue de Mévilier 14, 2738 Court

Auteur du projet: Lack Cheminées SA, chemin de la Foule 13, 2740 Moutier

Ferraille (objets métalliques)

La ferraille (objets métalliques) pourra être déposée dans une benne devant le centre communal (rue de la Valle 19) le vendredi 21 octobre 2022, de 9h à 20h et le samedi 22 octobre 2022 de 9h à 16h.
Court, le 19 octobre 2022

Municipalité de Court, Conseil municipal



Crémines

Avis de construction

Requérant: Lionel Selvarajah, Le Côté 162, 2746 Crémines

Emplacement: Parcelle N° 278, au lieu-dit «Le Côté 162», 2746 Crémines

Projet: Pose d'une piscine enterrée en PVC, aucun raccordement aux eaux, côté Sud du bâtiment.

Dimensions et genre: selon plans déposés

Zone: H

Dépôt de la demande, avec plans **jusqu'au 18 novembre 2022 inclusivement** auprès du secrétariat communal de Crémines durant les heures d'ouverture. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Crémines, le 19 octobre 2022

Secrétariat communal



Grandval

Assemblée municipale extraordinaire de la Municipalité de Grandval, mercredi 16 novembre 2022, salle communale à 19h30

Ordre du jour

1. Discuter et voter un crédit d'investissement d'un montant de CHF 510'000.- permettant d'aménager de nouvelles salles de classe pour l'école secondaire.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale, un recours en matière communale



Moutier

Avis de construction

Requérant: Fleury Romain, Rue des Prés 15, 2740 Moutier

Auteur du projet: Durex SA, 2800 Delémont

Emplacement: Parcelle N° 1942, Rue des Prés 15

Projet: Remplacement du chauffage à mazout par une PAC air-eau extérieure et pose de capteurs solaires photovoltaïques

Zone: H2

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 21 octobre 2022 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 12 octobre 2022

Services Techniques-Urbanisme

Le Conseil de Ville de Moutier est convoqué à la Socié'thalle (Av. de la Liberté 9) le lundi 31 octobre 2022, à 19h30

Ordre du jour

1. Appel
2. Déclarations de groupes
3. Procès-verbal N° 380 du 4 juillet 2022

4. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à la libération d'un crédit indexable de Fr. 880'000.- (TTC) pour la construction d'un hangar de stockage pour le service des Travaux publics (Voirie, Déchets et Parcs et Promenades), au Quartier de la Verrerie (parcelle N° 472)
5. Réponse du Conseil municipal à la motion du RPJ portant sur l'organisation d'une journée citoyenne de nettoyage à Moutier (N° 1760 – MO 716)
6. Réponse du Conseil municipal à la motion de M. Léonard Paget intitulée: « Ilots de chaleur et biodiversité, pour la fin de la taille des arbres en « tête de chat » (N° 1763 – MO 719)
7. Réponse du Conseil municipal à la motion du Centre portant sur l'opportunité de la vente du réseau électrique (N° 1767 – MO 721)
8. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation de M. Léonard Paget intitulée: « L'utilisation de termes sexistes dans l'administration communale n'est pas tolérable » (N° 1757 – IN 495)
9. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation du Rauraque relative aux conséquences financières des intempéries du 23 juin (N° 1764 – IN 497)
10. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation de M. Patrick Muster intitulée: « Mobilité douce: Moutier est-elle suffisamment équipée pour l'avenir? » (N° 1768 – IN 506)
11. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation de M. Patrick Muster intitulée: « CDE/EJC: le commerce local est-il suffisamment sollicité? » (N° 1769 – IN 498)
12. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation de M. Patrick Muster intitulée: « Restaurants de Moutier: autorisation de prolongation des horaires de fermeture à 02 h 30 » (N° 1770 – IN 499)
13. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation de M. Patrick Muster intitulée: « Permis de construire moitié prix pour toutes rénovations ou améliorations écologiques de bâtiments. Qu'en pense le Conseil municipal » (N° 1771 – IN 500)
14. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation de M. Patrick Muster intitulée: « Zone 30 km/h. dans la rue de l'Hôtel-de-Ville » (N° 1772 – IN 501)
15. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation de M. Patrick Muster intitulée: « Vente d'alcool dans les stations-service » (N° 1773 – IN 502)
16. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation M. Patrick Muster intitulée: « Ramassage du carton à Moutier plus efficace » (N° 1774 – IN 503)
17. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation du PCSI intitulée: « Repenser la circulation à la rue Jolimont » (N° 1776 – IN 505)
18. Réponse du Conseil municipal à la question écrite de M. Thierry Choffat (RPJ) relative au prix de reprise de l'électricité (N° 1766 – QU 403)
19. Réponse du Conseil municipal à la question écrite de M. Sébastien Queloz intitulée: « Des infrastructures et des aménagements cohérents et porteurs de valeurs ajoutées dans le quartier de la Piscine/Patinoire » (N° 1777 – QU 404)
20. Réponse du Conseil municipal à la question écrite de M. Jonas Girardin demandant d'étendre l'offre sportive dans le secteur Polysport (N° 1778 – QU 405)

21. Transfert de la Commune de Moutier à la République et Canton du Jura, information du Conseil municipal
22. Information du Conseil municipal sur les affaires en suspens
23. Communications
24. Questions orales
25. Divers

Affaires en suspens

- N° 1756 – MO 714 | Délai de réponse: 30.11.2022
Motion de M. Léonard Paget intitulée: « Pour plus d'autonomie énergétique, développement d'une nouvelle centrale solaire sur les toits communaux »
- N° 1761 – MO 717 | Délai de réponse: 07.12.2022
Motion du Rauraque relative à la reprise du réaménagement de la Birse à Moutier avec le canton du Jura
- N° 1765 – MO 720 | Délai de réponse: 07.12.2022
Motion de M. Cédric Erard (PSA) demandant la participation des écoliers de Moutier à la Coupe Crédit Suisse organisée par la République et Canton du Jura
- N° 1775 – IN 504 | Délai de réponse: 04.11.2022
Interpellation de M. Léonard Paget intitulée: « Inflation, augmentation de salaire pour les employé(e)s communaux? »
- N° 1779 – QU 406 | Délai de réponse: 10.02.2023
Question écrite de Mme Marina Zuber (PSA) intitulée: « Hausse du prix de l'électricité – Usagers prévôtois pénalisés? »
- N° 1780 – MO 722 | Délai de réponse: 10.01.2023
Motion urgente de M. Léonard Paget intitulée: « Crise énergétique – Renoncer à installer les décorations de Noël énergivores cette année »
- N° 1781 – IN 506 | Délai de réponse: 10.01.2023
Interpellation de M. Léonard Paget intitulée: « Subventions pour les énergies renouvelables, montants trop faibles? »
- N° 1782 – MO 723 | Délai de réponse: 10.01.2023
Motion urgente de M. Léonard Paget intitulée: « Crise énergétique – Limiter les éclairages publics la nuit »
- N° 1783 – IN 507 | Délai de réponse: 10.02.2023
Interpellation de M. Mathieu Houmard intitulée: « Végétaliser la place de la gare! »
- N° 1784 – QU 407 | Délai de réponse: 10.02.2023
Question écrite de M. Léonard Paget intitulée: « Décès extraordinaire du 9 septembre 2019 à la piscine de Moutier »

Remarques

- Les documents relatifs aux points de l'ordre du jour sont disponibles sur le site www.moutier.ch. Dans la barre de recherche principale, inscrire « Documentation du Conseil de Ville », puis cliquer sur le fichier concerné qui apparaît à l'écran (<https://moutier.ch/autorites/conseil-de-ville/documentation-des-seances-du-conseil-deville>).

Moutier, le 11 octobre 2022

Au nom du Conseil de Ville.

La Présidente: D. Sauvain

L'Adjointe au Chancelier: V. Simonin



Perrefitte

Avis de construction

Demande de permis de construire

Maître d'ouvrage: M. et M^{me} Roland et Géraldine Liechti, Pré Papon 104, 2742 Perrefitte.

Auteur du projet: Fivre Energie SA, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont

Projet: Remplacement d'une chaudière à mazout par une pompe à chaleur air/eau splittée à l'Est du bâtiment N° 104.

Niveau de puissance sonore: 56 dB. Selon le formulaire d'attestation du respect des exigences de protection contre le bruit, le niveau d'évaluation atteint 43.5 dB, la valeur de planification de 45 dB est donc respectée sur parcelle N° 133 du ban de Perrefitte au lieu-dit « Pré Papon ».

Dimensions: selon plans déposés.

Zone: HA2

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 18 novembre 2022 au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Les bénéficiaires d'un identifiant BELogin peuvent également consulter ce dossier via la plateforme eBau en suivant le lien suivant: <https://www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20810>
Perrefitte, le 19 octobre 2022

Le Conseil municipal



Petit-Val

Elections communale du 27 novembre 2022

Liste des candidats

Conformément à l'article 75 du Règlement d'organisation (RO), les listes des candidats devaient être déposées jusqu'au jeudi 13 octobre 2022, à 11h.

Les listes suivantes ont été déposées régulièrement:

Président des assemblées: Aucune liste déposée.

Vice-président des assemblées: Aucune liste déposée.

Maire: Liste N° 1: PASCHE Willy, 1956, ingénieur informatique, Ensemble Petit-Val, nouveau

Conseil communal

Liste No 1: AMSTUTZ, Emanuel, 1984, agriculteur, Sans parti, ancien

Liste No 2: PASCHE Willy, 1956, ingénieur informatique, Ensemble Petit-Val, ancien

Liste No 3: CARNAL Jean-Michel, 1966, agriculteur, UDC et sympathisant-e-s, ancien

Elections tacites

Attendu que le nombre de candidats ne dépasse pas le nombre de sièges à pourvoir, le Conseil communal proclame élus tacitement les personnes suivantes selon l'art. 89 RO:

- Maire: PASCHE Willy
- Membres du conseil communal: AMSTUTZ Emanuel et CARNAL Jean-Michel

Manque de candidatures

Lorsqu'il n'y a pas assez de candidatures, les électeurs peuvent voter pour n'importe quelle personne éligible pour tous les sièges qui ne sont pas déjà pourvus par une élection tacite. Seront élues les personnes qui recueillent le plus de voix.

Les ayants droits au vote en matière communale sont invités à procéder aux élections suivantes, par les urnes le 27 novembre 2022:

- Deux membres du conseil communal
- le ou la président(e) des assemblées
- le ou la vice-président(e) des assemblées

Le matériel de vote sera distribué aux ayants droits au vote au plus tard trois semaines avant le scrutin.

Souboz, le 19 octobre 2022

Conseil communal



Procès-verbal de l'Assemblée municipale du 27 juin 2022

Selon l'article 62 du règlement d'organisation, le procès-verbal de la dernière Assemblée municipale du 27 juin 2022 a été déposé publiquement durant 30 jours dès le 10 août 2022. Le Conseil municipal l'a approuvé lors de sa séance du 12 septembre 2022 avec l'ajout des montants financiers présentés au point 1: «prendre connaissance des arrêts de comptes?».

Un recours en matière communale peut être formulé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary contre cette décision, dans les 30 jours à compter de la présente publication.

Reconvilier, le 11 octobre 2022

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérant : Vimar SA, M^{me} Valérie Crétin, Sur Ville 74, 2864 Soulce

Auteur du projet : PAN SA, M. Philippe Niederhäuser, Rue Aimé Charpillot 6a, 2735 Bévillard

Emplacement : Parcelle N° 1295, Dos-la-Velle 24a et 24b

Projet : Démolition de deux remises, bâtiments n° 24 a et 24b

Dimensions : Selon plans déposés

Zone : H2

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 18 novembre 2022 inclusivement**.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 19 octobre 2022

Le secrétariat municipal



Aux nouvelles sociétés de Tavannes

La Municipalité de Tavannes invite toutes les nouvelles sociétés créées ces trois dernières années à la soirée de l'économie tavannoise qui se déroulera le **vendredi 28 octobre 2022 à 18h30** à la salle communale de Tavannes (Rue du Foyer 1).

Si une de celle-ci est intéressée à participer à cet événement, merci de bien vouloir s'inscrire par courriel à secretariat@tavannes.ch.

Tavannes, le 13 septembre 2022

Le Conseil municipal

Fenêtres de l'Avent

Pour égayer les fêtes de fin d'année et sur le thème des fenêtres de l'Avent, la commission Vie locale propose à la population, aux particuliers, aux commerçants et aux artisans une décoration originale de fenêtres, vitrines ou portes. Ces décorations devront être visibles durant la journée à répartir entre le **1^{er} et le 23 décembre 2022** (à l'exception du 6 décembre 2022).

Les personnes intéressées à participer à cette sympathique initiative voudront bien s'annoncer jusqu'au **18 novembre 2022** en mentionnant la date choisie au secrétariat municipal par téléphone

au 032 482 60 43 ou par courriel à secretariat@tavannes.ch.

Tavannes, le 6 octobre 2022

La commission Vie locale

Avis de construction

Requérants : M^{me} et M. Stéphanie et Grégory Matthey, Chemin des Cerisiers 8, 2710 Tavannes.

Auteur du projet : Solartech Swiss Sàrl, Rue du Pré au Maire 10, 2345 Les Breuleux.

Projet : installation de panneaux photovoltaïques en toiture du bâtiment Chemin des Cerisiers 8 sis sur la parcelle N° 860 en zone H2.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 18 novembre 2022 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, 19 octobre 2022

Le chef des travaux publics

Commune bourgeoise de Tavannes

Assemblée ordinaire d'automne

Le samedi 19 novembre 2022 à 19 h, Hôtel de Ville de Tavannes, salle N° 2

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée du 23 avril 2022
2. Budgets communaux pour 2023
3. Rapport du Président
4. Elections :
 - a) de deux membres du Conseil formant la série sortante
 - b) des membres de l'organe de vérification des comptes
5. Divers et imprévus

Conseil de bourgeoisie de Tavannes

Tavannes, le 17 mars 2022

Le secrétaire: Jean-Claude Prêtre

Avis de construction

Requérant : M. Stive Lehmann, La Tanne 14, 2720 La Tanne.

Emplacement : parcelle N° 1026, au lieu-dit : «La Tanne 14», commune de Tavannes.

Projet : agrandissement de la toiture du couvert existant (abri à machines agricoles).

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Dérogations : art. 24 LAT et 25 LCFO.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 18 novembre 2022 inclusivement** auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary. Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 19 octobre 2022.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérante : Promosystems AG Innovativ werben, Bielstrasse 32, 3250 Lyss.

Emplacement : parcelle N° 195, au lieu-dit : «Route de Pierre-Pertuis 40», commune de Tavannes.

Projet : pose d'une construction de traverses en aluminium pour l'affichage de publicités.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : A.

Dérogations : art. 80 LR et 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 18 novembre 2022 inclusivement** auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 19 octobre 2022

La préfète: Stéphanie Niederhauser



Résultats des élections communales du 25 septembre 2022

Lors de sa séance du 6 octobre 2022 et conformément à l'article 17 du règlement concernant les élections et votations aux urnes, le Conseil communal a validé les résultats des élections.

Présidence du Conseil communal - selon le système majoritaire

Est élu:

Jufer Jacques-Henri 716

A obtenu des voix:

Raetzo Pierre-Michel 520

Conseil communal - selon le système majoritaire

Sont élus: Affolter Grégory 672

Mohni Ismaël 667

Raetzo Pierre-Michel 594

Blaesi Stève 489

Braun Monnerat Joëlle 484

Furer Josian 477

Ont obtenu des voix:

Berberat Cédric 423

Germiquet Fabien 371

Conseil général - selon le système proportionnel

Liste 1 PLR et sympathisants

Sont élus (9):

Curty Nicolas 812

Schnyder Jacques 794

Affolter Vincent 729

Utermann Marc 692

Flotron Pascal 653

Schindler Christine 577

Fromaigeat Nolwenn 446

Mérillat Emy 428

Alves Florence 403

élue suite aux choix d'Affolter Gérgory et de Mohni Ismaël

Affolter Grégory 745

a choisi le Conseil communal

Mohni Ismaël 406

a choisi le Conseil communal

Ont obtenu des voix :

Morand Steve	396
Lienher Catherine	321
Krebs David	314
Voisard Pierre	276
Loureiro Nuno	254
Nicolet Dylan	254
Salerno David	227

Liste 2 Liste libre Sont élus (5) :

Villoz Franco	427
Berberat Cédric	425
Salerno Patricia	410
Doriot Géraldine	403
Sassi Sebastien	396

Ont obtenu des voix :

Mercerat Jean-Paul	384
Faigaux Christelle	382
Germiquet Fabien	378
Chevrolet Murielle	322
Metthez Selena	308
Chevrolet Michael	300
Müller Christophe	296
Villoz Margaux	291
Dias de Campos João	287
Kröpfl Eric	194

Liste 3 UDC et sympathisants
Sont élus (7) :

Blanchard Laurent	679
Ochsenbein Maxime	667
Lauper Ursula	553
Noirjean Jean-Charles	532
Mornod Christophe	518
Weibel Denis	512
élu suite au choix de Furer Josian	
Moeschler Cédric	498
élu suite au choix de Blaesi Stève	
Furer Josian	564
a choisi le Conseil communal	
Blaesi Stève	523
a choisi le Conseil communal	

Ont obtenu des voix :

Jolicorps Alexandre	465
Nicolet Jâmes	419
Faigaux Jonathan	412
Beuchat Arnaud	384
Evalet Worni Pascale	380
Muccigrosso Flavio	240
Zumstein Patrick	192

Liste 4 Horizon Solidaire Valbirse
Sont élus (6) :

Diaz José Antonio	480
Weber Loïc	456
Devaux Julien	442
Bouchat Julie	428
Raetzo Ismaël	424
élu suite au choix de Raetzo Pierre-Michel	
Monnerat Matilde	411
élu suite au choix de Braun Monnerat Joëlle	
Raetzo Pierre-Michel	549
a choisi le Conseil communal	
Braun Monnerat Joëlle	524
a choisi le Conseil communal	

Ont obtenu des voix :

Raetzo Jennifer	409
Borbely Peter	404

Flotron Thierry Pierre-André	401
Hostettler Corentin	397
Dubigny Mélanie Maximilie	393
Shabani Granit	386
Knuchel Claude-Alain	375

Liste 5 Parti socialiste de Valbirse et sympathisant-e-s
Sont élus (3) :

Charpié Eric	405
Bigler Frank	383
Charpillot Eric	319

Ont obtenu des voix :

Ingrosso Francesco	309
Guerne Marianne	296

Bévilard, le 10 octobre 2022
Conseil communal de Valbirse

Appel aux participants et à la créativité pour le calendrier de l'Avent 2022

Après une première édition en 2021, le calendrier de l'Avent revient à Valbirse! L'an dernier, la commune s'était illuminée chaque soir avec 24 fenêtres décorées. Comme la situation nous encourage à réfléchir à notre consommation d'électricité, la Commission Bien vivre à Valbirse motive les futurs participants à miser sur la créativité et des décorations peu énergivores. Ainsi, ce ne sera plus forcément une fenêtre qui sera embellie et agrémentée d'un numéro, mais peut-être une porte, une barrière ou encore un jardin.

La CBVV propose par ailleurs aux participants de réfléchir à la création de lieux de rencontre, entre voisins, entre amis, dans la simplicité et la convivialité d'un thé chaud ou d'une soupe par exemple.

Les modalités d'inscription sont disponibles sur le site internet de la commune, sous la rubrique Actualités. Et cette année, toutes les inscriptions seront prises en compte!

Bévilard, le 10 octobre 2022
Commune mixte de Valbirse

Bureau de vote pour la votation communale du 27 novembre 2022

Président	Monsieur Ismaël Mohni
Vice-présidente	Madame Joëlle Braun Monnerat
Secrétaires	Madame Anissa Bartlomé Madame Laurence Bratschi
Membres	Monsieur Florian Wahli Monsieur Michaël Weber
Suppléantes	Madame Laura Wirz Madame Anita Wenger

Bévilard, le 19 octobre 2022
Contrôle des habitants

Avis de construction

Requérant/maitre d'ouvrage : Mohammad Zaiter, Erlacherweg 60, 2503 Bienne

Auteur du projet : Mohammad Zaiter, Erlacherweg 60, 2503 Bienne

Adresse du projet : BF 581, Mortauve 1, 2735 Bévilard, Commune mixte de Valbirse

Description du projet : Démolition du garage en bois, construction d'un nouveau garage en béton et installation d'une pompe à chaleur air-eau extérieur à l'ouest de la maison

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : H2

Dépôt public : Du 12 octobre au 11 novembre 2022 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévilard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévilard, le 7 octobre 2022
Commune mixte de Valbirse

Divers

Paroisse catholique Moutier

Assemblée de la paroisse catholique romaine

Mercredi 23 novembre 2022 à 19 h 30
à la Maison des Œuvres – Accueil et prière

Ordre du jour

1. Informations de l'Équipe pastorale
2. Informations du Conseil de paroisse
3. Acceptation d'un crédit extraordinaire de FRS 200'000.- pour l'assainissement des façades et vitraux de l'église (cancer du béton)
4. Adoption du budget 2023 et du taux de l'impôt paroissial
5. Élection de l'organe de révision pour l'année 2023
6. Élection des vérificateurs des comptes curiaux pour l'année 2023
7. Élection d'un conseiller de paroisse
8. Divers

Le budget 2023 sera déposé publiquement 30 jours avant l'assemblée de paroisse au secrétariat de la Cure où il pourra être consulté durant les heures d'ouverture du bureau.

Dépôt du procès-verbal

Le procès-verbal de l'assemblée de paroisse ordinaire du mercredi 23 novembre 2022 sera déposé publiquement durant 20 jours, dès le mercredi 30 novembre 2022, au secrétariat de la cure où il pourra être consulté pendant les heures d'ouverture. Durant le dépôt public, les ayants droit au vote peuvent former opposition auprès du Conseil de paroisse.

Moutier, le 10 octobre 2022

Le Conseil de paroisse

Communauté scolaire de Jean-Gui

Assemblée ordinaire des délégués, vendredi 25 novembre 2022 à 19 h 30 à l'école de Jean Gui.

Ordre du jour

1. Nomination d'un scrutateur / d'une scrutatrice
2. Procès-verbal de l'assemblée du 29 avril 2022
3. Correspondance, communications
4. Budget 2023 + plan financier 2022-2027
5. Information vie scolaire
6. Divers

La Tanne, le 7 octobre 2022

Le président de la commission scolaire : Raymond Fuhrer